

COMMUNIQUE



Le 24 juin 2015

MyFerryLink rappelle que le plan de cession de la Scop SeaFrance ne porte pas sur ses navires

Groupe Eurotunnel rappelle :

- Avoir annoncé, il y a presque 6 mois, le 9 janvier dernier, la mise en vente de son activité maritime à la suite des décisions des autorités de la concurrence britannique ;
MyFerryLink avait acheté les navires de SeaFrance après que la SNCF a laissé liquider sa filiale, causant de nombreuses pertes d'emplois ;
- Après un processus d'appel d'offres en deux étapes, Groupe Eurotunnel a retenu l'offre de DFDS, et a signé avec cette société un contrat de location coque nue des navires Berlioz et Rodin à compter du 2 juillet 2015. Les navires pourront être vendus à DFDS, à l'initiative de Groupe Eurotunnel, lorsque la clause d'inaliénabilité sera levée ou au plus tard mi-2017 ;
- MyFerryLink n'est pas l'employeur des salariés de la Scop SeaFrance. La Scop SeaFrance avait essayé de monter un plan de reprise, qui n'a pas abouti. Les promesses d'aides évoquées récemment sont tardives et inutiles, et ne font qu'entretenir de faux espoirs aux salariés ;
- Le plan de cession de la Scop SeaFrance décidé par les Administrateurs Judiciaires ne portent aucunement sur les navires qui sont propriété du Groupe mais uniquement sur les quelques actifs de la Scop. Cette procédure ne peut en aucune manière déboucher sur des offres de reprise des navires. Elle ne permet pas non plus aux candidats malheureux de se positionner à nouveau ;
- Groupe Eurotunnel regrette que dans la rencontre qui s'est tenue à son initiative le 9 juin dernier entre DFDS et les Administrateurs Judiciaires, ces derniers ont déclaré ne pas vouloir discuter le volet social ;
- Groupe Eurotunnel craint que les manifestations récentes des membres du Syndicat Maritime Nord n'aient pour effet de compromettre la proposition de reprise des personnels par DFDS ;
- Groupe Eurotunnel, qui a régulièrement informé les pouvoirs publics, les responsables locaux et le Syndicat Maritime Nord de l'état d'avancement du dossier, ne peut laisser croire qu'il existe une meilleure solution que celle qu'il a mise en place. Il demande instamment aux Administrateurs Judiciaires d'ouvrir immédiatement les négociations dont ils ont la responsabilité avec le repreneur.